

## LA COPROPRIETE POUR LES GESTIONNAIRES LOCATIFS

(mise à jour du programme : 27/10/2022, version n° : 2 )

*Vous gérez des biens situés dans des copropriétés, vous devez comprendre les mécanismes de gestion du syndicat de copropriétaires, et notamment les incidences financières des charges de copropriété.*

**Durée:** 7.00 heures / 1.00 jour(s)

### Profils des apprenants

- Gestionnaires locatifs
- Assistant(e) en gestion locative
- bailleurs sociaux
- Tout collaborateur faisant du développement de mandats de gestion/location

### Prérequis

- aucun

### Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation :  
[e.lambert@ptc-formation-conseil.fr](mailto:e.lambert@ptc-formation-conseil.fr)

### Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous : [contact@ptc-formation-conseil.fr](mailto:contact@ptc-formation-conseil.fr)

Effectif minimum : 5

Effectif maximum : 14

### Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (**décret n° 2016-173 du 18 février 2016**)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

### Objectifs pédagogiques

- Assimiler les fondamentaux de la copropriété.
- Comprendre les mécanismes de fonctionnement d'une copropriété et les appliquer.
- Savoir délivrer les bonnes informations auprès du locataire et du bailleur.
- 

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

[contact@ptc-formation-conseil.fr](mailto:contact@ptc-formation-conseil.fr) | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

## Contenu de la formation

- Comprendre la copropriété
  - Différencier les rôles des organes du syndicat des copropriétaires (syndic, assemblée générale et conseil syndical).
  - Connaître les dispositions de la loi du 10 juillet 1965 et le décret 17 mars 1967 sur la prise en charge des dépenses liées à l'immeuble.
  - Comprendre le règlement de copropriété et l'état descriptif de division : deux outils à exploiter pour renseigner locataire et bailleur.
  - Savoir expliquer les obligations du bailleur en sa qualité de copropriétaire.
  - Savoir expliquer les obligations du locataire en sa qualité d'occupant.
- Bien gérer un bien locatif
  - Représenter le bailleur en Assemblée Générale
  - Déterminer l'intérêt de travaux et leur impact sur la rentabilité locative.
  - Maîtriser le circuit financier d'un syndicat de copropriétaires.
  - Différencier les types de sommes dues (avance, cotisation, provision, charge).
  - Appréhender la distinction entre charges récupérables et charges déductibles.
  - Appliquer le décompte individuel de charges.
  - Assimiler les intérêts de l'interaction entre service de gestion locative et gestion de copropriétés.

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Sébastien DEBEAULIEU, formateur, ou Hélène VANDERWEGEN, ou Xavier LAMBERT  
Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Formation synchrone en présentiel
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée :
  - Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques)
  - Interrogative (participation guidée par le formateur)
  - Démonstrative (exercices pratiques)
  - Applicative (mise en situation, simulation de situations de travail.)
- Mise à disposition sur extranet du participant des documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation : Email au formateur pour les questions diverses en lien avec la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Quiz d'évaluation fin de formation
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Prix :

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise ( concernant uniquement vos collaborateurs ) : prix sur devis (possibilité de formations sur mesure).

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



PRATIQUE . THÉORIE . COMPÉTENCE  
FORMATION & CONSULTING

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

Pour les indépendants :  
sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*